



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-0005923-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 29 - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2017-2019

Délibération n° 2019/005923

Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2017-2019

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n°6	26/11/2019	Favorable unanime

Par délibération du 9 décembre 2010, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a approuvé la création de l'EPCC ISBA.

A l'issue de la procédure d'homologation, et par arrêté de Mme la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en date du 16 février 2011, le grade de Master est conféré de plein droit aux titulaires du diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) délivré par l'établissement pour les deux options : Art et Communication visuelle.

Afin de déterminer les principes relationnels applicables entre la Ville et l'EPCC, plusieurs conventions d'objectifs et de moyens ont été conclues depuis. La dernière en date s'achève le 31 décembre 2019.

Dans un environnement régional élargi au sein duquel trois écoles d'art existent (Dijon, Chalon, Besançon) et dans un contexte de forte concurrence entre les universités, Grand Besançon Métropole souhaite réexaminer son soutien à cet établissement d'enseignement supérieur à rayonnement national. Des discussions avec l'Etat et l'ensemble des partenaires publics de l'école seront ainsi menées en 2020.

Afin de permettre ces discussions tout en maintenant une relation contractuelle entre la Ville et l'établissement au-delà du 31 décembre 2019, une prolongation de l'actuelle convention est proposée. Dans ce cadre, il est proposé de signer avec l'établissement un avenant portant l'échéance de l'actuelle convention d'objectifs et de moyens au 31 décembre 2020.

Par ailleurs et pour 2020, sous réserve du vote du budget, la contribution versée par la Ville à l'EPCC s'élève à 1 429 000 €.

La dépense sera prise en charge sur les crédits de la ligne 65-23-65548-0014006-10031

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver l'avenant de prolongation d'une durée d'un an de la convention d'objectifs et de moyens avec l'EPCC ISBA, et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant,**
- **d'autoriser le versement d'une contribution de fonctionnement pour l'année 2020 d'un montant de 1 429 000 €.**

Mmes BARATI-AYMONIER, EL YASSA, LEMERCIER (2), MAILLOT et MM. BONTEMPS, CURIE, DUMONT, POULIN, SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 10


Danielle DARD.

